



## **Convention 2026 Mission Locale Louviers – Val de Reuil - Andelle Communauté de Communes Roumois - Seine**

### **Convention**

#### **Entre les soussignés :**

La Mission Locale Louviers-Val de Reuil-Andelle  
Située au 4, rue Septentrion – 27100 Val de Reuil  
Représentée par sa Présidente, Janick LEGER  
D'une part,

Et

La Communauté de Communes ROUMOIS -SEINE  
Située au 666, rue Adolphe Coquelin BP3 – 27310 BOURG ACHARD  
Représentée par son Président, Monsieur Sylvain BONENFANT.  
D'autre part

#### **Préambule :**

Par délibération du conseil communautaire, la Communauté de Communes ROUMOIS - SEINE, participant au fonctionnement de l'association, est représentée au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Il est convenu ce qui suit :

#### **Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet d'organiser la mise en œuvre concrète et opérationnelle des objectifs définis.

#### **Objectifs :**

La mission générale des Missions Locales est contractualisée dans un protocole d'accord signé en avril 2000 entre l'Etat, l'Association des Régions de France et le Conseil National des missions locales.

Cette mission a une double fonction :

**Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes  
Développer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion**

\* Nous informerons régulièrement la Communauté de Communes de l'ensemble de nos activités.

Par ailleurs, à la demande de l'une ou l'autre partie, la Communauté de Communes et la Mission Locale pourront se rencontrer afin de mettre en œuvre les ajustements nécessaires à l'action de tous.

**Disposition financière :**

La Communauté de Communes alloue à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 933.00 €** pour l'année 2026.

**Validité :**

Cette présente convention est applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Fait à Val de Reuil, en deux exemplaires le 22 janvier 2026.

La Présidente de la Mission Locale  
Janick LEGER

Le Président de la Communauté de Communes  
Sylvain BONENFANT





## **Convention 2026 Mission Locale Louviers – Val de Reuil - Andelle Communauté de Communes Roumois - Seine**

### **Convention**

#### **Entre les soussignés :**

La Mission Locale Louviers-Val de Reuil-Andelle  
Située au 4, rue Septentrion – 27100 Val de Reuil  
Représentée par sa Présidente, Janick LEGER  
D'une part,

Et

La Communauté de Communes ROUMOIS -SEINE  
Située au 666, rue Adolphe Coquelin BP3 – 27310 BOURG ACHARD  
Représentée par son Président, Monsieur Sylvain BONENFANT.  
D'autre part

#### **Préambule :**

Par délibération du conseil communautaire, la Communauté de Communes ROUMOIS - SEINE, participant au fonctionnement de l'association, est représentée au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Il est convenu ce qui suit :

#### **Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet d'organiser la mise en œuvre concrète et opérationnelle des objectifs définis.

#### **Objectifs :**

La mission générale des Missions Locales est contractualisée dans un protocole d'accord signé en avril 2000 entre l'Etat, l'Association des Régions de France et le Conseil National des missions locales.

Cette mission a une double fonction :

**Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes  
Développer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion**

\* Nous informerons régulièrement la Communauté de Communes de l'ensemble de nos activités.

Par ailleurs, à la demande de l'une ou l'autre partie, la Communauté de Communes et la Mission Locale pourront se rencontrer afin de mettre en œuvre les ajustements nécessaires à l'action de tous.

**Disposition financière :**

La Communauté de Communes alloue à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 933.00 €** pour l'année 2026.

**Validité :**

Cette présente convention est applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Fait à Val de Reuil, en deux exemplaires le 22 janvier 2026.

La Présidente de la Mission Locale  
Janick LEGER

Le Président de la Communauté de Communes  
Sylvain BONENFANT

